

BU LLE TIN

Devenir mécène d'AderamuS, c'est participer à la vie des Musées de Sens, en les faisant mieux connaître et en contribuant à enrichir leurs collections.

C'est aussi être visiteur privilégié, être invité à toutes les manifestations et être informé des différentes activités organisées par l'association pour les :

- Cycles de conférences
- Voyages culturels
- Visites privilégiées

Le mécénat permet une réduction d'impôt :

66%
Du don pour les particuliers
Dans la limite de 20% du revenu imposable

60%
Du don pour les entreprises
dans la limite de 5 ‰ du CA HT

AderamuS révèle l'importance du patrimoine sénon et plus largement de la région Bourgogne Franche-Comté. Pour la ville de Sens au riche patrimoine artistique, archéologique, Aderamus œuvre pour l'acquisition et la restauration d'œuvres de ses Musées et contribue ainsi à leur enrichissement.

AderamuS est un moyen supplémentaire d'impliquer la population et d'attirer de nouveaux publics à la vie culturelle de la ville et de contribuer ainsi à son rayonnement.

AderamuS s'ouvre à tous, jeunes, actifs et seniors et organise des rencontres, des conférences, des colloques, des voyages culturels, des rencontres d'artistes, des dîners de mécènes dans des lieux d'exception, des découvertes d'ateliers, des visites privées et même des parcours nocturnes.

AderamuS est membre de la Fédération Française des sociétés d'amis de musées (FFSAM) ensemble nous œuvrons pour valoriser les sociétés d'amis de musées et ainsi créer des opportunités de rencontres afin de rassembler les acteurs du mécénat.

AderamuS
Association pour le développement & le rayonnement des musées de Sens

**Je soutiens mes musées,
Je deviens mécène**



Sculpture Epona

Mécénat et musées : MODE D'EMPLOI

« Le mécénat se définit comme un soutien matériel ou financier, apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire,

à une œuvre ou à une personne morale pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général »

Il peut prendre trois formes :

- en argent
- en nature (don de produits)
- en compétence

Toutes les entreprises peuvent devenir mécène : 66% des entreprises mécènes sont des TPE ou des PME.

En France, le mécénat est encouragé et encadré par de nombreux dispositifs légaux. La loi Aillagon du 1er août 2003 a permis de créer un des systèmes de défiscalisation les plus avantageux au monde. Le bénéficiaire doit remplir une mission d'intérêt général ce qui est le cas d'AderamuS.

En région, le patrimoine est un élément clef de l'attractivité du territoire : il constitue un enjeu économique que les chefs d'entreprises soucieux d'associer l'image de leur société à un projet local, appréhendent de mieux en mieux.

Quels enjeux pour une entreprise ?

Pour une entreprise, le mécénat peut être un simple acte de générosité mais peut aussi s'insérer dans une stratégie bien précise. Le mécénat renvoie à une réflexion sur les valeurs qui animent l'entreprise mais aussi sur son identité même.

En outre le mécénat peut permettre de fédérer une équipe autour d'un projet et de créer une véritable culture d'entreprise et créer des liens entre les collaborateurs.

Une action de mécénat peut donc faire partie intégrante de la communication d'une entreprise et avoir un impact positif sur son développement économique.

La relation avec les partenaires met en contact le mécène avec des interlocuteurs nouveaux. Le mécénat crée des passerelles et instaure un dialogue qui renforce l'ancrage du mécène dans son environnement.

AderamuS

N° d'identification : W893002862

Siège : 5 rue Rigault 89100 Sens

Présidente : Françoise Schmitt

Tel : 06 73 87 09 68

f@schmitt.cx

Trésorier : Daniel Ethuin

Tel : 06 60 12 93 50

dethuin@wanadoo.fr

**BU
LLE
TIN** Madame/ Monsieur
Nom.....
Prénom.....

Société

Adresse.....

.....

Code postal..... Ville.....

Tel.....

Courriel

Je souhaite devenir Mécène au profit des collections des Musées de Sens.

Je souhaite faire un don de :

50€ 100€ 200€ 500€ 1000€

autre montant€

Je souhaite figurer dans la liste des donateurs :

oui / non

Je renvoie ce bulletin accompagné d'un chèque à l'ordre d'AderamuS

à l'adresse suivante :

Daniel ETHUIN, 37 quai des Sablons
89100 SENS

Je fais un virement sur le compte bancaire Crédit Agricole

FR76 11 00 6460 0052 1381 0276 994

Code BIC - SWIFT AGRIFRPP810